



Le Petit Léchois

Juillet 2023

Numéro 7



Mot du Maire

Chers Léchoises et Léchois, pour la première fois du mandat nous avons pu nous réunir le 21 janvier pour les vœux. Le Conseil Municipal et moi-même avons pu partager en toute simplicité ce moment convivial avec vous. Souhaitons que cela puisse continuer.

Malgré tout, nous faisons tout notre possible pour gérer au mieux vos intérêts. L'an dernier nous avons fait des reports d'investissement que nous venons de réaliser : la réfection de la route de Roquépine et impasse de Tresséroux. Il a fallu ajouter l'élagage et une buse sous la route pour recevoir toutes les eaux d'écoulement de la route de la forêt.

Cet automne les réverbères seront changés par le SME. Il y en aura 14. Nous en supprimons 3. Vous avez déjà pu remarquer la modification d'horaire : ils s'éteignent à 22 heures 30 l'hiver et 23 heures 30 l'été.

Nous sommes prêts à recevoir le hangar photovoltaïque. La plateforme est faite ainsi que la tranchée pour le branchement. Ces deux choses étaient à notre charge. Ce fut laborieux, nous espérons qu'il sera installé pour la fête.

Après avoir fait l'adressage, maintenant nous devons mettre le Plan Communal de Sauvegarde en place. Ce sera un dossier conséquent vous serez informés de sa mise en place et vous aurez l'occasion d'être sollicités.

Le 6 mars a été marqué par l'incendie de la petite maison derrière la mairie. Les locataires ont été gentiment accueillis dans l'urgence chez M. et Mme BARDOT à la Zénitude aux frais de leur assurance. Depuis ils ont retrouvé un logement sur Pineuilh. Sur proposition d'un groupe d'habitants, cette maison, une fois réparée pourrait devenir la maison des Associations.

La Communauté de Communes va refaire le toit de la maternelle. C'est l'occasion de déménager cette classe à l'étage. Cela va engendrer des travaux pour des toilettes ainsi que de l'électricité. L'objectif est de faire le réfectoire et la cuisine en bas, car le local actuel de la cantine n'est plus aux normes.

Les travaux de la fibre instruits par Périgord Numérique suivent leur cours, le 3 mai à Ginestet l'entreprise sous-traitante posait le dernier nœud de raccordement celui-ci desservira une partie de notre commune.

Voici les grands points de notre action, bonne lecture de ce journal.

Toute l'équipe et moi-même vous souhaitons un bel été.

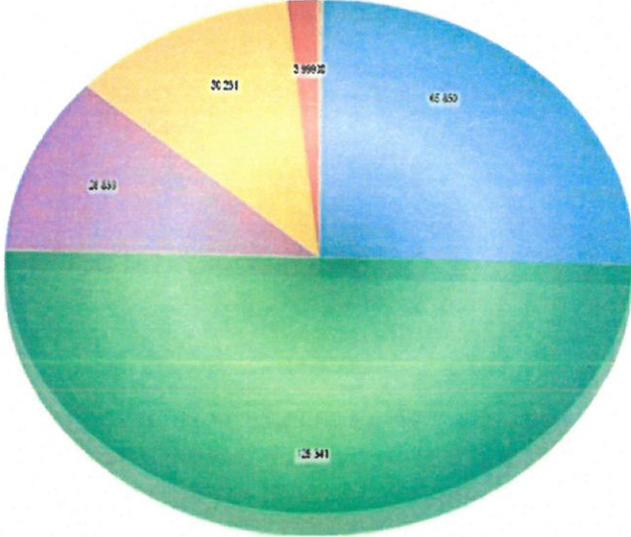
Bien à vous.

Le Maire

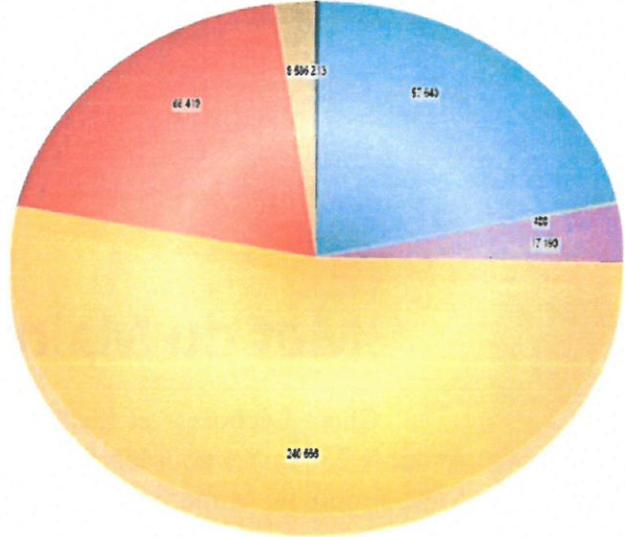
Odette CHAIGNEAU

BUDGET REALISE 2022

Disponible/Réalisé • Dépenses de Fonctionnement
(du 24/01/2022 au 03/07/2023)



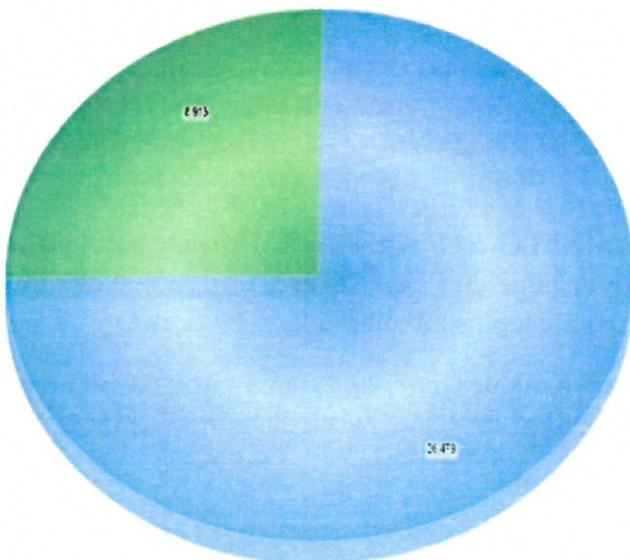
Disponible/ Réalisé Recettes de Fonctionnement
(du 24/01/2022 au 03/07/)



- Fournitures d'entretien
- Charges de personnel
- FNGIR
- Autres charges de gestion
- Intérêts d'emprunt

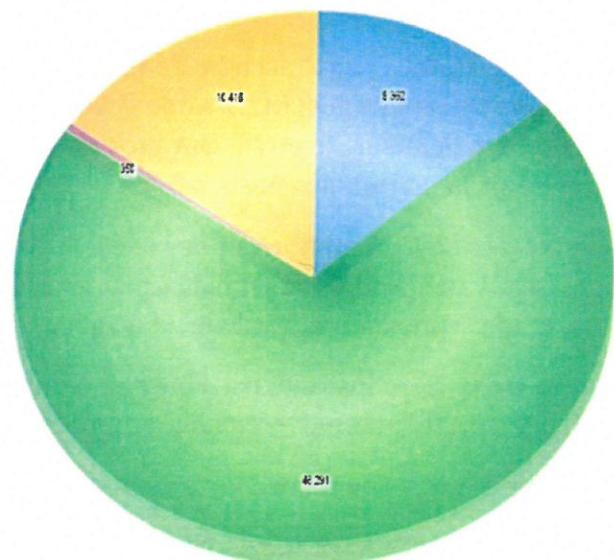
- Résultat reporté 2021
- Prestations
- Impôts et taxes
- Dotations de l'état
- Locations
- Produits exceptionnels

Disponible/Réalisé - Dépenses d'Investissement Réalisé
(du 24/01/2022 au 03/07/2023)



- Achat de gros matériel
- Remboursement emprunt

Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement Réalisé
(du 24/01/2022 au 03/07/2023)



- Excédent de fonctionnement, FCTVA, Axe d'aménagement
- Caution
- Subventions
- Excédent d'investissement 2021

Nous avons procédé au nettoyage du clocher

L'entreprise Alain DUFRAISSE a procédé au nettoyage du clocher. Deux bennes ont été nécessaires pour évacuer tous les débris apportés par les oiseaux. Il était urgent de le faire au risque de casser le mécanisme de l'horloge.

Il reste à faire grillager l'intérieur cet automne pour éviter ces désagréments.



Economie d'énergie

Cet automne le SME remplacera les réverbères obsolètes par des nouveaux à LED. Une subvention nous est accordée. Nous en supprimons trois ce qui reste à 14 réverbères dans le bourg.

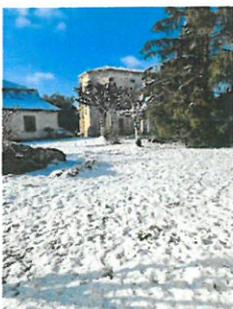
Dans la même rubrique le hangar photovoltaïque devrait être installé courant juillet. Nous avons fini la plateforme sur laquelle il sera posé. Il y a eu pas mal de contretemps. Avec de la patience on y arrive.

Cérémonie des vœux

Le 21 janvier c'est avec un grand plaisir et beaucoup d'émotion que nous avons pu faire notre première cérémonie des vœux en présence de Mesdames Carline CAPPELLE, Conseillère Départementale et Marie-Rose VEYSSIERE, Présidente de la Communauté de Communes « Isle et Crempse en Périgord ». Ce fut un moment chaleureux.



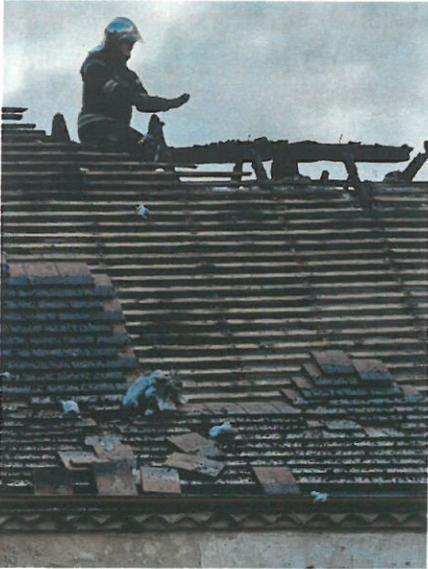
19 janvier Les Lèches sous la neige



Cette nuit-là une couche de 7 à 8 cm a tout recouvert.

Heureusement pour une courte durée !

6 mars incendie de la petite maison



Vers 15 heures le feu a pris sous les combles. Malgré l'intervention rapide des pompiers une grande partie de la toiture et la poutre maîtresse ont brûlé. Les locataires ont été logés en urgence quelques jours au gîte la Zénitude chez M. et Mme BARDOT au Pic. Je les remercie pour le mal qu'ils se sont donné car nous étions hors saison ils ont dû mettre le chauffage en route, ménage etc...

Les locataires ont trouvé une autre maison pour se loger. Nous leur souhaitons une vie plus paisible.

Notre assurance la SMACL va s'occuper de la reconstruction.

La maison ne sera pas remise à la location car le DPE n'est pas bon et il faudrait faire des travaux importants pour pouvoir la relouer.

A la demande d'un certain nombre de citoyens, elle sera dédiée aux associations sous forme de café associatif, ce sera un lieu de convivialité pour rassembler les habitants.

Travaux routiers

Cette année, l'entreprise BORDIER a refait la Route de Roquépine avec l'élagage et la création de fossés ainsi que l'Impasse de Tresséroux, chemin rural en pente avec un virage serré devenu difficilement praticable.

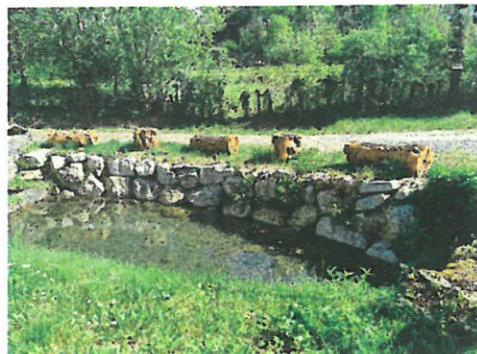
Ce n'était pas prévu mais il a fallu mettre une grosse buse à l'intersection avec la Route de la Forêt celle-ci étant très en pente aussi. L'eau de ruissellement peut s'écouler sans abîmer les structures.



Fontaines

Fontaine de la Fouillouse

Les agents municipaux ont sécurisé la fontaine avec des troncs de vieux châtaigniers fournis par M. Eric GAUFFRE.



Fontaine des Bétoux

Elle va recevoir l'habillage de puits donné par M. Yves GUIONIE et sa sœur Ginette.

Merci à M. Alain DUFRAISSE qui l'a transporté avec son élévateur.



Réparation bordure de toiture de la Chapelle de Tresséroux

par l'entreprise Thibaud GEORGES



Suite à des infiltrations dans le mur ouest, il a fallu changer les tuiles de bordure.

Sécurisation route de Martory



Les agents municipaux ont sécurisé le petit pont sur la Route de Martory.

Dépôt communal des matériaux

Après avoir amené pas mal de remblais, l'entreprise Dubreuilh nous a tout nivelé gracieusement ce qui nous fait une belle plateforme. Nous attendons toujours les conseils des Eaux et Forêts pour savoir comment occuper le terrain qui va jusqu'au ruisseau.

Hangar Photovoltaïque

La plateforme destinée à recevoir le hangar est terminée ainsi que la tranchée pour le branchement.

L'entreprise JMT a réalisé les travaux rapidement. Merci à l'entreprise LAURIERE de nous avoir amené les remblais gracieusement.



Par l'intermédiaire de M. Scott SIGAL, les Chaux de Saint Astier représentées par M. Antoine BASTIER nous ont donné un revêtement à tester pour les chemins d'accès au hangar.



Espérons qu'il sera construit pour notre fête le 12 Août prochain.

Plan Communal de Sauvegarde

Nous devons élaborer un plan communal de sauvegarde : il s'agit d'appréhender toutes les catastrophes imaginables et d'envisager un protocole pour y faire face le mieux possible.

Avec le soutien de la
formations à la mairie

C'est un document



communauté de communes nous avons suivi plusieurs
et dans d'autres communes.

lourd à mettre en place.

La fibre

Les travaux de la fibre avancent. Le 31 Mai à Ginestet une entreprise posait un nœud optique. Notre commune bénéficiera de cet équipement.



Stagiaire



Lucas Coquemont est revenu pour un stage fin avril début mai.

Il a participé au fleurissement du bourg.

Nous lui souhaitons bonne chance pour trouver un emploi.

Les poubelles du cimetière

Nous rappelons que les containers à poubelles placés à la sortie du cimetière sont réservés aux déchets du cimetière exclusivement.

Boîtes aux lettres

Il serait bien que chacun vérifie l'accessibilité de sa boîte aux lettres. La hauteur requise est entre 0.9m et 1 mètre de hauteur.

Bien vivre ensemble

C'est respecter la tranquillité de chacun

Les bruits de voisinage et les excès sonores sont réglementés par l'arrêté préfectoral N^o24-2016-06-02-0005 du 2 juin 2016. Il est consultable sur le site www.dordogne.gouv.fr

Ce code distingue trois catégories de bruits de voisinage :

- Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité : article R : 1334-31
- Les bruits provenant des activités (activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle) : article R 1334-32 à R 1334-35
- Les bruits provenant de chantiers : articles R. 1334-36

Nuisances sonores et bruits de comportement

Les bruits de comportement peuvent être soumis à sanction dès lors qu'ils troublent la tranquillité publique, de jour comme de nuit. Bruits concernés :

Ce sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par une ou plusieurs personnes dans un domicile (locataires, propriétaires ou occupants) ou dans les lieux publics :

Par des cris des pas ou des chants ...Les bruits provenant des activités (activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs, ou pouvant utiliser un instrument de bricolage, un pétard ou un feu d'artifice, une éolienne liée à un local d'habitation, un appareil électroménager...

Ou possédant un ou des animaux (aboiments...)

En journée, le constat de bruit excessif :

De jour, les bruits trop importants peuvent causer une atteinte à la tranquillité publique : ils peuvent être estimés à l'oreille par des agents de police assermentés, à partir de 3 critères : Leur durée / Leur intensité / Leur répétition

De nuit : lorsque ces bruits excessifs sont émis la nuit on parle de tapage nocturne

Article R623-2 du code pénal.

Règlementation des horaires d'usage

Propriétés privées : Les travaux momentanés réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'être bruyants sont autorisés :

Les jours ouvrables de 8 h30 à 12 h et de 14h30 à 19 h30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Activités professionnelles : Les travaux bruyants réalisés par des entreprises sont autorisés :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h. Le samedi de 8 h à 19 h

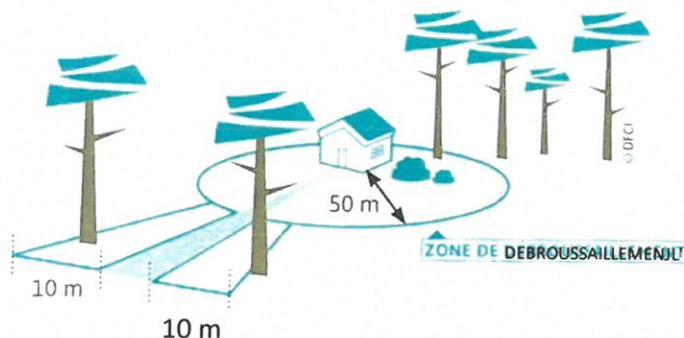
OÙ DÉBROUSSAILLER ?

PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de **200 m des bois et forêts**, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- 50 m aux abords des constructions,
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



Elagage

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou des fermiers. Les haies doivent toujours être conduites de manière que le développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.

Pour recevoir les informations communales en direct

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket** sur votre téléphone ou tablette
- 2 Recherchez votre commune, un code postal ou cliquez sur "Autour de moi"
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications



Flashez pour me télécharger



100% ANONYME 0%

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Pensez à télécharger l'application **Panneau Pocket** sur vos smartphones.

Projet de Maison des Associations



Comme nous vous l'avions annoncé une réunion s'est tenue le 5 juillet à la salle des fêtes.

Nous avons rassemblé un public nombreux et intéressé.

La petite maison qui a brûlé deviendra la maison des associations. Un nom a même été proposé : » Le Cœur du Village » l'idée est de faire une buvette associative lieu d'échanges et peut-être des après-midi à thème. Une Association va se créer pour faire vivre ce lieu.

Cantine



Notre cantinière Cathia a eu un problème de santé nous lui souhaitons un bon rétablissement. Vanessa a bien voulu assurer le remplacement en se formant sur le tas. Elle peut compter sur l'aide précieuse de Mme Josette GABARD.

Ainsi il n'y a pas eu d'interruption de cantine.

Vifs remerciements à toutes les deux.

Amicale Laïque



Autour de l'école

Le 26 mai, une fête a été organisée avec les parents d'élèves et l'amicale laïque, autour du jardin pédagogique.

Ce jardin pédagogique est achevé grâce à la subvention du Conseil Départemental, qui a financé l'intégralité du projet.

Merci à toutes les personnes, qui ont soutenu, de près ou de loin, ce projet.

De l'école, dépend la vie de notre village.

Le 30 juin, la kermesse de l'école a été un succès, les bénéfices de ces deux activités seront en intégralité, utilisés pour l'école (Sorties, spectacles, activités périscolaires).

Encore un grand merci aux parents qui se sont investis, pour le succès de ces fêtes.

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée.

Jardin pédagogique



Article sur le jardin pédagogique pour le petit Léchois :

A l'initiative de notre conseillère municipale, Monique Gauffre, le jardin pédagogique a enfin pris forme grâce à l'effort de l'ensemble des acteurs de ce projet, la mairie, l'Amicale Laïque ainsi que nos chers écoliers qui ont contribué grandement à sa réalisation.

Ce jardin, qui a été créé pour que l'ensemble des habitants de la commune puisse venir profiter de la nature, est aussi un formidable outil pour les enseignants de l'école pour transmettre aux élèves des savoirs indispensables sur la vie des plantes et la biodiversité.

En effet, nos élèves de la classe de maternelle ont profité de la serre mise en place à côté du jardin pour semer plusieurs centaines de graines de légumes (tomates, petits pois, potimarron, courgette, concombre...), des fruits (melon, pastèque...) et des fleurs avec l'aide de quelques parents d'élèves, "Michou" un maraicher, Fanny et Viviane qui ont été d'une grande aide et une source de savoirs pour les élèves.

Les élèves de 3 à 6 ans ont donc pris des godets à semis, les ont rempli de terreau et ont pris soin de semer une ou plusieurs graines dans chaque godet de manière plus ou moins profonde en fonction de la graine sous les conseils de Michou.

Il a fallu ensuite les placer dans la serre et venir les arroser régulièrement pour voir au fil des jours ces graines se transformer petit à petit en plants.

Quel bonheur pour les enfants de venir arroser et de voir grandir les plants à chaque visite dans la serre.

Les enfants ont aussi effectué des boutures sur certains plants, technique qui leur a demandé précision et attention pour ne pas abîmer les plants.

Une fois que les plants ont atteint une certaine taille, certains ont été plantés autour des arbres du jardin. Les habitants de la commune pourront donc venir bientôt découvrir et ramasser les légumes au pied des arbres du jardin. A condition que ceux-ci soient un minimum alimentés en eau pour préserver leur croissance.

Des oignons ont aussi été plantés tout au long de la salamandre.

Enfin, chaque enfant de la classe de maternelle a choisi une plante aromatique et l'a plantée autour du parcours sensoriel construit par l'Amicale laïque, cet espace permettra aux enfants de révéler leurs sens, à la fois le toucher avec le parcours pour pieds nus mais aussi l'odorat avec toutes les senteurs des plantes aromatiques.

Les élèves de la classe élémentaire ont eux aussi participé à l'élaboration du jardin en peignant et en écrivant sur des galets le nom des plantes aromatiques qu'ils ont positionné à côté de chaque plant. Ils ont aussi fabriqué la pancarte d'entrée du "jardin pédagogique" positionnée sur le portail d'entrée.

Reste maintenant à faire vivre ce jardin d'année en année, bien sûr les élèves continueront de l'utiliser à des fins pédagogiques mais c'est à vous aussi Léchoises, Léchois de vous l'approprier et de le façonner au rythme des saisons.

Yan Pastor

La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord

Va engager la réfection du toit de la maternelle. Il y a une procédure bien encadrée car il y a de l'amiante.

Cela nous oblige à un remaniement important dès la rentrée. La classe de maternelle sera à la place de la garderie actuelle. Cela va engendrer des travaux pour des prises électriques et l'installation de toilettes pour les petits. Je remercie vivement les parents d'élèves qui ont répondu à notre sollicitation pour débarrasser entièrement la salle de garderie.

Concert de chorales



Le 18 Mai dans l'église de Les Lèches la chorale « Les Amis de la Chanson » sous la direction de M. Thierry CHATEAURAYNAUD recevait la chorale de Saint André-lez-Lille « Avec Ton Chœur » sous la direction de Mme Monique BOULENGUER.

Ce fut un beau moment divertissant.

Cirque Européen



Le 2 Juillet pour le bonheur des enfants, le cirque Européen s'est installé sur le terrain de sports.

VAL



Le groupe de personnes qui se réunit salle du VAL(Vivre A Les Lèches) a organisé son repas de fin de saison au restaurant au moulin du Duélas.

Un bon moment de convivialité.

Le mot de la Société de chasse communale

Chers amis chasseurs,

Pour commencer le bilan de la saison passée, sur le territoire de la société communale de chasse il s'est prélevé l'année dernière :

61 sangliers, 48 chevreuils, 1 cerf

Notre société a lâché 5 fois 40 faisans.

63 cartes ont été vendues

Cette année notre assemblée générale aura lieu le vendredi 1 septembre salle du conseil à 20h30

Venez nombreux, à l'ordre du jour : questions diverses, vente de cartes et renouvellement du bureau

Association DFL



Plus de 150 personnes ont assisté à Saint Géry à la réunion publique du 24 mars 2023 organisée par DFL24 (Défense de la Forêt du Landais).

Le sujet traitait des projets éoliens industriels dans le massif forestier Double et Landais et de **l'impact irréversible sur notre cadre de vie et sur notre patrimoine forestier et foncier.**

Tous nos remerciements les plus chaleureux vont aux bénévoles organisateurs de cette manifestation et aux différents élus présents et concernés par le sujet.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (C A B) a voté le 15 mai 2023, à l'unanimité moins deux abstentions, **une motion de refus de l'éolien dans la forêt de la Double et du Landais.** (38 communes, 72 élus délégués),

La Communauté de communes Montaigne Montravel Gurson avait fait de même le 12 avril 2023 (18 communes, 25 élus délégués).

Ces prises de position riches en nombre et en qualité, nous conforte dans l'idée que ces projets restent nocifs pour notre environnement, notre département. N'en déplaise à certains... omnibusés par l'aspect financier...

**Néanmoins, les projets d'implantation restent d'actualité et la pression des promoteurs est forte,
soyons concernés !!!
Bel été à chacun**

Liens utiles pour texte motion et liste des communes défavorables à l'éolien : <https://asso3d.fr> nouveau mail

DFL24 : def.foretlandais24@gmail.com

La Tresse



Textile et solidarité

L'essor économique par la création d'emploi et la préservation de l'environnement

Faisant partie de l'Economie Sociale et Solidaire la TRESSE emploie 32 personnes en insertion professionnelle.



(42 personnes au total)

Suivis par des accompagnatrices socioprofessionnelles, les salariés en insertion définissent un projet et mettent tout en œuvre pour réussir.

Bilan positif avec plus de 60% de CDI)

sorties positives (formations, CDD,

95 % des déchets revalorisés

La TRESSE évite l'enfouissement d'économiser.



des déchets et permet ainsi

130 €/tonne enfouie soit : $3000 \times 130 = 390\,000\text{€}$. La TRESSE collecte et trie environ 3000 tonnes de textile par an.

Les Amis de Tresseroux



Lors des ESTIVALES 2023, LES AMIS DE TRESSEROUX accueilleront un groupe vocal « LES QUATR'ELLES ».

Pour les journées du patrimoine et matrimoine une exposition peinture et pastel sera présentée les 16 et 17 septembre 2023.



Bel été à tous et à tous.





Le Moustique Tigre

Les bons gestes

- Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie : la saison dernière, en Gironde, plus de 50% des gîtes larvaires découverts logeaient dans un récupérateur d'eau. A savoir : même un récupérateur d'eau de pluie est fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- Eliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
Petite astuce : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs : l'eau sera présente pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner. Le moustique adore les rétentions de pluie dans un amas de feuilles ou d'autres matières !
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage...) avec un voile ou un simple tissu pour éviter à l'eau de stagner et au moustique d'y accéder.

Pour profiter de vos extérieurs cet été, lancez-vous dans la chasse aux eaux stagnantes dès les premières pluies du printemps !

- dès le mois d'avril, recherchez minutieusement et de manière complète tous les endroits où l'eau pourrait stagner dans les espaces extérieurs (y compris les regards et les coffrets techniques) et faire le nécessaire pour les neutraliser ;
- de mai à novembre, faire le tour des extérieurs, une fois par semaine, pour supprimer/vider toutes les petites accumulations d'eau.
- Invitez vos voisins à en faire autant ! le moustique tigre vit dans un périmètre de 150m. . .

Faites passer l'information autour de vous !

Renseignements pratiques

FRANCE SERVICES MUSSIDAN

Place Woodbridge 24400 MUSSIDAN

05 53 81 05 06 mfsmussidan@gmail.com

SERVICE		JOUR ET HORAIRE	CONTACT
C.P.A.M.		1er et 3ème jeudi du mois (matin)	RDV au 3646
C.A.R.S.A.T. (retraite)		4ème jeudi des <u>mois impairs</u> journée)	RDV au 3960
C.A.R.S.A.T. sociale		2ème et 4ème lundi du mois	RDV au 05 53 35 62 98
Conciliateur de Justice		1er et 3ème mercredi du mois (journée)	RDV au 05 53 81 04 07
Rénovation de l'Habitat (Pays de l'Isle en Périgord)		2ème jeudi du mois 9h30 -12h00	sans RDV
Consultation Infirmière (pour +65 ans)	les	2ème lundi du mois (journée)	RDV au 05 53 45 30 55
Mission Locale		tous les jours (sauf le mardi)	RDV au 05 53 81 05 06
C.D.A.D. (Informations Juridiques)		2ème vendredi du mois (matin)	RDV au 05 53 81 05 06

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives :

Renseignements pratiques



Police/Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

Pharmacie de garde : 3237

Samu : 15

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi matin sur rendez-vous de 9 h à 12 h

Lundi et mercredi après-midi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 05 53 80 11 31

Adresse mail : mairie.lesleches@wanadoo.fr

Site de la commune : les-leches